

REGLEMENT INTERIEUR – LYCEE FRANCAIS DE CARACAS

Conseil d'établissement du 10/02/2020 Le CCC

2.5 Le CCC : Centre de Connaissances et de Culture

➤ Horaires d'ouverture (à la rédaction du présent règlement intérieur)

Lundi : 7h30-16h

Mardi : 7h30-16h

Mercredi : 7h30-17h

Jeudi : 7h30-17h

Vendredi : 7h30-13h

➤ Règlement du CCC

Quand les élèves peuvent-ils venir au CCC ?

- ✓ Librement, pendant les récréations et la pause méridienne, de 13h à 14h.
- ✓ Avec une autorisation de la vie scolaire pour les autres heures. Ceci afin de garantir la traçabilité des élèves dans l'établissement et de contrôler les déplacements.

Quel comportement avoir au CCC ?

Le CCC est un espace de **lecture et d'étude**. Le **silence** et le **calme** doivent être respectés ainsi que le matériel et la propreté. La courtoisie élémentaire, le langage correct, le niveau de voix tenu sont de rigueur.

- Téléphone portable : L'utilisation du téléphone portable est tolérée pour le travail scolaire uniquement. Toute autre utilisation est interdite (jeux, réseaux sociaux, chat, prendre des photos, musique, téléphoner...)

Nourriture et boisson : interdits au CCC pour que l'endroit et les livres restent propres !

Comment utiliser les différents espaces du CCC ?

- ✓ Couloir d'accès : on y laisse les cartables, la nourriture et les boissons rangés avec soin dans les meubles destinés à cet effet.
- ✓ Salle de lecture : pour lire et travailler (tables). Remettre les BD et magazines à leur place après lecture. Vous ne savez plus où ranger le livre ? Remettez-le à la documentaliste.
- ✓ Salle d'étude (au fond) : pour travailler. Pour y accéder, il faut en informer la documentaliste. Interdiction d'utiliser la porte donnant sur le couloir pour y entrer ou sortir.
- ✓ Salle de recherche documentaire (ordinateurs) : pour travailler (table) et faire des recherches documentaire sur les ordinateurs. Informer les documentalistes que vous allez utiliser les ordinateurs.

Règles d'utilisation des ordinateurs

- ✓ Utilisation des ordinateurs uniquement pour du travail scolaire
- ✓ Maximum 2 usagers par poste
- ✓ Ne pas modifier la page d'accueil et le fond d'écran

Il est strictement interdit (sous peine de sanctions)

- ✗ De consulter des réseaux sociaux
- ✗ De regarder des clips musicaux
- ✗ De télécharger et réaliser des jeux et jeux vidéo
- ✗ De consulter des sites prohibés (pornographie, activités illégales, politiques ou commerciales). Toutes les pages visitées sont enregistrées sur le serveur de l'établissement. Aucune activité réalisée sur internet au CCC ne revêt de caractère privé.

L'usage d'internet et la possibilité du courrier électronique doit se faire dans les règles de la charte informatique.

Comment emprunter un livre ?

Les livres ayant un point rouge ne sont pas empruntables sauf autorisation exceptionnelle de la documentaliste.

- ✓ Inscrire le livre et le nom de l'emprunteur dans le registre d'emprunt (toujours)
- ✓ Maximum 2 livres/ personne
- ✓ Durée d'emprunt : 15 jours (prolongeable sur présentation du livre)
- ✓ Livre non rendu à temps ? un rappel sera envoyé. Si au 1er juin le livre n'est toujours pas apporté, il sera considéré comme perdu et devra être remboursé.
- ✓ Livre perdu ou endommagé l'emprunteur devra le rembourser au prix coûtant neuf ou le remplacer. Le suivi du remboursement sera assuré par le service administratif du Colegio.

Photocopies- Impressions

- ✓ Seuls les documents du CCC peuvent être photocopiés, avec un maximum de 5 feuilles/ élève.
- ✓ Aucune impression ne peut être réalisée à partir des ordinateurs.

Vol

Les ressources du CCC sont à la disposition de tous les élèves, tout vol est dommageable à l'ensemble de la communauté et sera sévèrement sanctionné.

2.6 OBJETS PERSONNELS, PERTES ET VOLS

L'usage du téléphone portable et des lecteurs de musique (MP3, MP4...) est autorisé à l'extérieur, pendant les heures de repas et les récréations. Pendant les heures de cours ou les heures d'études (considérées comme cours), ces appareils ainsi que tout équipement électronique (excepté la tablette remise par l'établissement) devront être éteints et laissés dans le cartable. En cours, seul le professeur est habilité à autoriser ou non le téléphone portable à des fins pédagogiques.

L'élève peut être puni ou faire l'objet d'une sanction pour le non-respect de ces règles.

Tout élève est responsable de son matériel scolaire et personnel. Il est préférable de ne pas apporter au collège des objets personnels non nécessaires aux activités scolaires (ballon, objets de valeurs, sommes d'argent,).

En cas de perte ou de vol, l'établissement ne saura en aucun cas être tenu pour responsable. Des casiers sont mis à disposition des élèves. Il leur est conseillé d'utiliser leur casier personnel. Les modalités d'attribution sont précisées en début d'année par la vie scolaire.